

LES GRANDS PROJETS EUROPEENS 2007- 2013



Crédits photos : Sanaa architecte

Implantation du musée Louvre-Lens NORD PAS DE CALAIS

AUTORITE DE GESTION

Préfecture de la région Nord - Pas-de-Calais
Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)

BENEFICIAIRE DES FOND

Conseil régional Nord - Pas-de-Calais

INVESTISSEMENT EN INFRASTRUCTURE

Montant global de l'investissement
130 000 634 €

Montant FEDER obtenu
35 030 453 €

ETAT DE LA CANDIDATURE

Opération programmée en
septembre 2012

MONTAGE FINANCIER

100% public

CONTACTS

Caroline Descamps
Véronique Devulder
SGAR

L'implantation dans les régions françaises d'établissements pour l'exposition de collections des grands musées nationaux constitue l'un des principaux aspects de la politique du ministère de la culture. En décembre 2004, à la suite d'une procédure de consultation et après examen des propositions de six villes candidates, le Premier Ministre a désigné la ville de Lens comme lieu d'implantation du premier établissement du musée du Louvre en région. L'implantation du Louvre à Lens répond également au souhait d'offrir un meilleur accès aux collections existantes et d'aller à la rencontre des publics.

L'infrastructure comprend différents corps de bâtiment : 1) **la scène** : accueille un grand auditorium de plus de 300 places ainsi que le hall d'accueil : grand carré de 68 m par 58 m (près de 4 000 m²), qui regroupe les principaux espaces d'accueil du musée ; 2) **le hall d'exposition temporaire** 1765m² ; 3) **le hall d'accueil - les coulisses** 1310m² décomposé en un espace découverte de 500m², le hall du centre de ressources 160m², les réserves visitables 1040m² et les espaces de travail et de restauration ; 4) **la galerie du temps** et présentations renouvelées 4000m² ; 5) **le pavillon de verre** 975m².

Réussir son financement FEDER



Travailler en partenariat avec tous les acteurs concernés le plus en amont possible de la procédure

Région Nord - Pas-de-Calais



LES

du MONTAGE du dossier

- AMO pour la préparation des documents (Annexe XXI et ACA)
- un dossier pris très en amont par les équipes
- formation d'une équipe projet très professionnelle



du SUIVI du projet

- très bonne interaction entre le porteur de projet et l'autorité de gestion.

de l'INSTRUCTION

- échanges formels et informels avec la CE organisés par le SGAR (visites opérationnelles de la DG Regio, réunions de travail à Bruxelles...)

